

# ECOLE DES SPORTS

**La saison hivernale a commencé !**

**C'est le moment que vos enfants découvrent notre activité Ski de fond**

Pour les enfants de 8 à 11 ans scolarisés sur la Communauté de Communes  
Possibilité à partir de 6 ans si places disponibles  
Activités encadrées par deux éducateurs sportifs de la Communauté de Communes.

**LE MERCREDI sur 5 journées à Couraduque (65)**

Accueil à Villecomtal et navette en bus depuis St-Médard  
*Tarifification de la journée suivant le quotient familial*

**Places limitées - Inscriptions obligatoires**

**Limite d'inscription : 12 décembre 2022**

Inscription obligatoire pour la totalité du cycle

## Villecomtal sur Arros

Mercredi 4 janvier 2023  
Mercredi 11 janvier 2023  
Mercredi 18 janvier 2023  
Mercredi 25 janvier 2023  
Mercredi 1er février 2023

## Saint Médard

Mercredi 4 janvier 2023  
Mercredi 11 janvier 2023  
Mercredi 18 janvier 2023  
Mercredi 25 janvier 2023  
Mercredi 8 février 2023

## Horaires et tarifs

### Villecomtal sur Arros

08h30 : Départ  
17h30 : Retour

### Saint Médard

08h : Départ  
18h : Retour

Tranches	QF	Journée avec repas
1	0 - 617	4 €
2	618 - 899	7,5 €
3	+900	9 €

## Renseignements :

CIAS Astarac Arros en Gascogne - Service Sports  
La Gravière 32300 IDRAC RESPAILLES  
07.87.02.99.86 / sports@astaracarros.fr

# ECOLE DES SPORTS - Ski de fond

## Inscription Janvier/Février 2023

### Retourner la fiche d'inscription

soit par mail : sports@astaracarros.fr

soit par courrier à : CIAS AAG - Service Sports - La Gravière - 32300 IDRAC RESPAILLES

### Enfant

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Commune de résidence : .....

Ecole fréquentée : .....

Lieu d'inscription  Saint-Médard  Villecomtal sur Arros

Pour le prêt de matériel :

Pointure : ..... Taille : .....

### Père, mère ou tuteur de l'enfant

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Le : ..... / ..... / 2022

Signature :

En signant ce formulaire, je confirme l'inscription de l'école des sports.

### A noter :

**Matériels nécessaires :** tenue de ski assortie de gants, bonnet, lunette, petit sac à dos, gourde  
**L'enfant inscrit** doit réaliser l'ensemble du cycle **OBLIGATOIREMENT**

**La scolarisation des enfants** sur les écoles du territoire rentre en compte dans la priorisation des inscriptions. Par contre, la participation régulière en accueil de loisir périscolaire ne rentre pas en compte dans la priorité des inscriptions car l'objectif de l'école des sports est d'ouvrir la pratique des activités physiques et sportives à tout enfant de la Communauté de Communes

La loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du CIAS Astarac Arros en Gascogne. Les données issues de ce formulaire seront traitées par voie informatique et seront communicables dans le respect des textes réglementaires en vigueur.